

Le cahier des charges applicables aux exposants se compose :

- d'un règlement de décoration
- d'un règlement de sécurité
- de ce présent document

Un chargé de sécurité, capable de donner des renseignements sur toutes les mesures à respecter, est mandaté par le Comité Organisateur. S'adresser à :

Tél : +33 (0)4 42 57 54 34
Fax : +33 (0)4 42 57 54 16
S.E. Concept - Mme Ducre

Réglementation des stands

Stand	Autorisé	Non Autorisé	Observations
Ossature	- Bois de + 18 mm d'épaisseur - Métal - Plastique M1	- Carton - Bois - de 18 mm d'épais.	- L'ossature métallique doit être électriquement reliée à la terre
Panneaux de séparation	- Aggloméré de particules + de 18 mm d'épais. - Plastique M1 - Métal	- Canisse - Chaume	- Les panneaux de métal doivent être électriquement reliés à la terre
Décoration murale	- Papier collé en plein - Tissus M3, M2, M1, M0 ou I - Moquette M3, M2, M1, M0 ou I - Autres éléments M3, M2, M1, M0 ou I	- Papier T ou A - Tissus non classés T ou A - Moquette non classée T ou A	- Confirmation donnée par le chargé de sécurité, procès-verbal du C.S.T.B. à l'appui
Décoration plafond Électricité	- Vélums M1 ou M0 ajourés - Bois de + de 18 mm d'épaisseur - Conforme à la norme C 15-100	- Chaume - Canisse - Autres - Non conforme	- Confirmation donnée par le chargé de sécurité, procès-verbal du C.S.T.B. à l'appui - Voir avec le chargé de sécurité ou avec l'électricien du salon
Gaz	- Bouteille raccordée inférieure ou égale à 13 kg	- Bouteille raccordée de plus de 13 kg	- Confirmation donnée par le chargé de sécurité
Revêtement de sol	Voir Chapitre III - «Matériaux de Revêtement»		

Nomenclature

M0 = Incombustible M1 = Non inflammable M2 = Difficilement inflammable M3 = Moyennement inflammable
 I = Ignifugé T = Tendu A = Agrafé C.S.T.B. = Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

SCHÉMA DES MATÉRIELS ÉLECTRIQUES

